

## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU JEUDI 28 MARS 2024 à 19h00

**Président** : René BEYLOT

**Secrétaire de séance** : Claire MERIGOT

**Présents** : M. ARCHASSAL, M. BEYLOT, M. FAURE, Mme FONTAINE Mme FOVEAU, M. GEAY, Mme MERIGOT, Mme PERONNET, M. SCHIRMER

**Excusés** : M. CHANTEL, M. DE L'ESTOILLE (Pouvoir à M. FAURE) Mme DELARRAS (pouvoir à M. BEYLOT),

**Absents** : Mme AVELINE, M. PELIN

**Date de convocation** : 21 mars 2024

\*\*\*\*\*

#### **1 – Approbation comptes de gestion et comptes administratifs 2023**

Après avoir approuvé les comptes de gestion 2023 dressés par la trésorière, le Conseil approuve les comptes administratifs 2023, sous la présidence de Daniel FAURE, élu président de séance.

Le compte administratif de la commune dégage un excédent de fonctionnement de 152 920.96 € dont 107 473.91 € de résultat antérieur, et un déficit d'investissement de 48 673.42 €.

Celui du budget annexe « assainissement » dégage un excédent de fonctionnement de 89 150.24 € et un excédent d'investissement de 11 115.40 €.

Celui du budget annexe « multiple rural » dégage un excédent de fonctionnement de 1 847.82 € et un déficit d'investissement de 25 396.01 €.

#### **2 – Approbation budgets 2024**

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les budgets primitifs 2024 :

##### **1/ Commune**

Section de fonctionnement équilibrée à la somme de 535 219 €.

Section d'investissement équilibrée à la somme de 968 023 € comprenant la réhabilitation du Belvédère, des travaux de voirie, le remplacement du tracteur et divers travaux.

##### **2/ Assainissement**

Section de fonctionnement équilibrée à la somme de 121 839 €.

Section d'investissement équilibrée à la somme de 90 188 € comprenant le diagnostic du réseau.

##### **3/Multiple rural**

Section de fonctionnement équilibrée à la somme de 32 724 €.

Section d'investissement équilibrée à la somme de 33 447 €, comprenant la modification du bar.

#### **3 – Taxes locales 2024**

Compte tenu des investissements inscrits au budget, nécessaires à la continuité du service, et malgré la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, il est nécessaire d'augmenter les taux d'imposition de 5% pour équilibrer le budget, soit :

- Taxe foncière sur le bâti : 36.71 % au lieu de 34.96 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 27.43% au lieu de 26.12 %
- Taxe d'habitation : 12.15 % au lieu de 11.57 %

Le produit attendu s'élève à 194 000 €/176 000 €.

#### **4 – Prêt**

Il est décidé de souscrire un prêt de 34 000 € sur 5 ans au Crédit Agricole, pour remplacer le tracteur devenu ancien. L'achat sera également subventionné par le Conseil Départemental et la Com Com.

#### **5 – Personnel**

Satisfait de son travail, il est décidé la signature d'un contrat avec M. Pascal JAQUES, pour 6 mois à compter du 17 avril 2024, pour 24h hebdomadaires.

### **6 – Convention avec les Ets Verdoyant**

Il est décidé de signer une convention avec les Ets Verdoyant concernant la destruction des nids de frelons asiatiques. La commune participera à hauteur de 50% du coût pour les particuliers ayant demandé l'intervention des Ets Verdoyant par l'intermédiaire de la mairie.

Le référent communal sera M. Daniel FAURE.

### **7 – Questions diverses**

➤ Aménagement de l'aire de loisirs : avant de projeter l'installation d'un city park, il sera étudié le possible aménagement du stade existant à l'école.

➤ Date à retenir :

8 mai : dépôt de gerbe à 10h30 au monument aux morts

Le Maire,  
René BEYLOT

